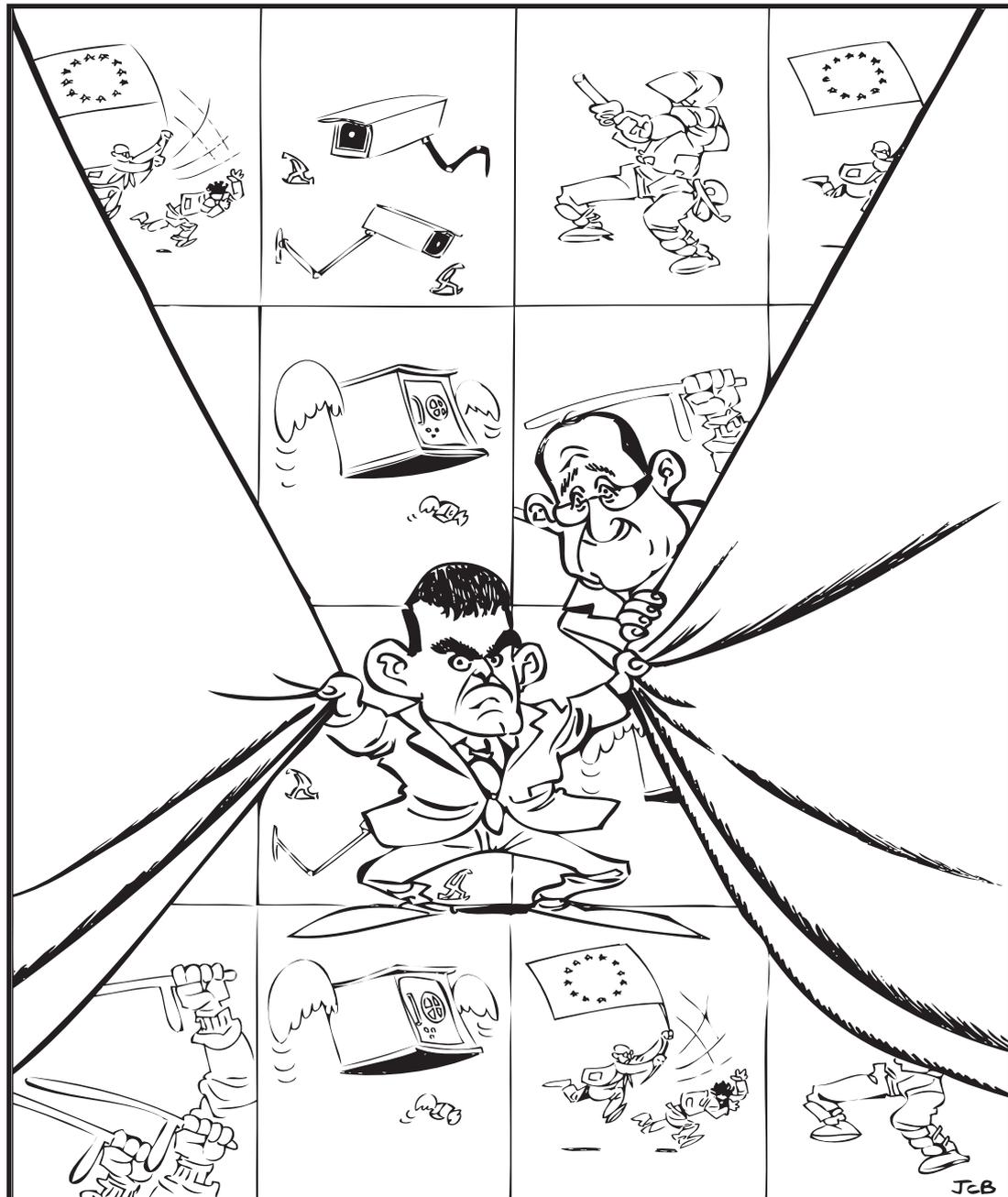


## RAPPORT MORAL



***Le pire serait de  
fermer les yeux !***

**2014,** année politique faste : une élection municipale, deux remaniements, et pas des moindres, et tant de soubresauts dans une majorité agitée par scandales, dissensions et rappels à l'ordre. Mais le spectacle se jouait aussi plus à droite : dans les rues encore bruissantes d'une colère devenue obsessionnelle, prête à fondre sur tous comme sur la première sculpture venue, et dans les couloirs menant directement des prétoires aux plateaux télés.

Engluée dans les affaires, la droite s'est ainsi déchaînée contre la justice : des attaques d'un ancien président en début d'année à la tribune offerte à un Henri Guaino trop fier devant la 17<sup>e</sup> chambre du TGI de Paris de se faire le défenseur de la liberté de ton et d'expression, celui qui dit tout haut à la justice ce que tant penseraient tout bas. Rien ne nous a été épargné, jusqu'à entonner la rengaine éculée de l'interdiction du syndicalisme judiciaire, cet incubateur de vengeurs masqués à la solde du pouvoir – quand il est à gauche, s'entend...

Quant à la gauche gouvernementale, à l'exception de quelques échappées solitaires – on remercie Martine Aubry d'avoir rejoint son ancien concurrent Manuel Valls dans cette catégorie en dénonçant, au détour d'une conférence de presse de rentrée, le prétendu laxisme de juges qui mériteraient de descendre dans la rue pour y voir la violence de quelques graffitis – reconnaissons qu'elle s'est montrée plus amène.

Le rythme de croisière semble avoir été pris et le soulagement dans le monde judiciaire est évident : finies les attaques contre les juges, les mises en cause renouvelées à chaque fait divers, au mépris de la séparation des pouvoirs. Et si la pression de la remontée d'information demeure, la suppression des instructions individuelles fait son chemin. Terminée aussi la politique d'atrophie délibérée de l'institution judiciaire, orchestrée par la restriction du nombre de postes ouverts à l'ENM. De quoi redonner à la justice sa sérénité.

Le temps de la lune de miel serait-il donc venu ? Que l'on ne s'y trompe pas : le magistrat, toujours noyé par la masse, a beau être moins vilipendé sur sa gauche, la Justice n'a pas triomphé. Plus de deux ans après l'alternance, les dispositifs sécuritaires sont loin d'avoir succombé, pire, certains se sont surajoutés. Dans une société où la surveillance se répand, les précaires, chômeurs, mal-logés, salariés et étrangers demeurent les grands perdants d'une politique toute entière tournée vers l'entreprise, qui oscille entre culpabilisation, stigmatisation et délaissement des plus faibles. Ceux là même que le Syndicat de la magistrature s'est donné pour mission de défendre attendent toujours l'alternance, ils n'ont pas vu, pas ressenti la pause, l'apaisement.

# SURVEILLER PLUS, PUNIR LES MÊMES

## Surveiller : faux scandales, vrais dérives

En 2014, le scandale n'était pas là où un ancien président sur le retour l'a placé, dans d'imaginaires complots orchestrés contre lui par le Syndicat de la magistrature – qui d'autre ? – qui se serait fait le maître d'œuvre judiciaire de la surveillance étatique. On aurait presque été tentés, la faute à notre angélisme habituel, d'excuser l'outrance, d'y voir l'œuvre d'un homme désorienté par l'oisiveté, si ému par *La vie des autres* qu'il en vient à confondre fiction et réalité.

Mais la ficelle était trop grosse : le danger approchant, il lui fallait trouver le moyen de détourner le regard et s'acheter une virginité. Quoi de plus facile alors que de dénigrer ses juges, de les dire enragés ? Dans une mise en scène à l'italienne, assurée par des amis politiques, quelques éditorialistes et mieux encore, une mobilisation, inédite au service d'un justiciable, d'avocats feignant de découvrir que les conversations avec un avocat perdent de leur sacralité lorsque la commission d'une infraction est en cause.

Et en guise d'apothéose, des interviews à grand spectacle où l'on joue l'humble justiciable contre le juge comploteur, celui dont on croit débusquer la partialité dans la signature d'un appel à lutter contre la corruption ou dans une appartenance syndicale supposée. Un argument d'autorité dont on abreuve des téléspectateurs abusés, accusation jamais portée dans le seul cénacle – judiciaire – où, confrontée à la contradiction, elle relèverait de l'exercice normal des droits de la défense. Ah, « mais si le droit l'emporte... »

L'attaque fut fébrile, notre réponse sereine mais ferme. D'abord, mettre au jour la stratégie éhontée de déstabilisation, ensuite, rappeler l'évidence : l'impartialité ne se dissout pas dans le syndicalisme. La critique par un syndicat, personne morale, des politiques menées ne fait naître ni ne traduit aucune inimitié personnelle, pas même une apparence de partialité dans l'action d'un magistrat directeur d'enquête, respectueux des règles

du procès équitable. Et tandis que les magistrats jugeront, notre syndicat continuera à veiller à ce que l'autorité judiciaire exerce sa mission en toute indépendance et à promouvoir les réformes nécessaires à la justice.

Et à propos de réforme « à faire », la droite s'est montrée bien velléitaire. Il ne suffisait pas de crier au scandale du manque d'indépendance de la justice dont elle s'était jusque-là bien accommodée – remontées d'informations et convocations sans délai de procureurs incluses – il aurait fallu profiter de cet étonnant unanimité pour, en congrès, adopter une réforme du CSM.

Curieusement, ces nouveaux indignés n'étaient déjà plus là pour dénoncer – en saisissant le Conseil constitutionnel, par exemple – les véritables dérives de la surveillance, inaugurées par la légalisation sans digue, dans la loi de programmation militaire, des méthodes de surveillance des services de renseignement pudiquement qualifiées « d'a-légales ».

Rares furent ceux qui se sont opposés – c'était le premier acte public de l'Observatoire des libertés et du numérique, dont le SM est membre fondateur – au stockage massif des données, qui n'a plus rien « d'exceptionnel et temporaire » douze ans après le 11 septembre !

Car même dans l'ère *post Snowden*, la discrétion est de rigueur et ceux qui hurlaient au complot furent bien taisants face aux informations du *Monde* sur un possible accès direct de la DGSE aux réseaux d'*Orange* ou sur les échanges d'autres méta-données entre les services du renseignement français et la NSA à la fin de l'année 2013.

Le lanceur d'alerte n'est décidément pas le héros de l'année 2014 : pris dans un curieux embouteillage parlementaire, le projet de loi sur la protection du secret des sources s'épuise dans les méandres d'une invouable obstruction. Raison d'État ? De quoi assurer de beaux jours à ceux que l'exploitation des fadets des

journalistes fascine. Et qui verront sous peu naître un nouveau gadget judiciaire : la PNIJ. Qu'importent les bugs et les critiques : l'avenir est à la centralisation de toutes les interceptions judiciaires dans un *bunker* hébergé par *Thalès*, une multinationale de l'armement ni très inconnue des services, ni totalement désintéressée...

Et l'année se termine sur un nouvel appel à l'unité nationale, qui désigne, dans une douce rhétorique guerrière, *l'ennemi intérieur* à détecter, surveiller et neutraliser : le djihadiste en puissance. Voilà l'objet de la « riposte globale sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur » annoncée par Manuel Valls. Voilà celui pour qui la droite, moins policée dans l'expression, veut, avec Alain Marsaud « s'asseoir sur les libertés individuelles » et avec Xavier Bertrand établir une « présomption de culpabilité (et) une justice d'exception », car « c'est eux ou nous ».

## **Punir : vraies avancées, fausse rupture**

L'ascension fulgurante du deuxième flic de France annonçait les sirènes, elles se firent subtiles, discrètes même. Mais après avoir dévoyé le droit fondamental à la sûreté – protection contre l'arbitraire étatique – pour en faire un droit à la sécurité, promu au rang de « première des libertés », il fallait, en ces temps de crise, s'attaquer à l'égalité.

« La République, c'est l'égalité de tous, c'est donc un même droit pour chacun à la sécurité, à la tranquillité » : belle manœuvre que de déplacer la question de l'égalité sur le terrain de l'insécurité ! Évacuer le principe d'égalité devant la loi, glisser subtilement de la sécurité à la tranquillité – ce fourre-tout de l'hyperpénalisation fait de « toutes ces incivilités, ces défis, ces bravades contestant l'autorité et qui pourrissent la vie des gens » – pour finir de dresser les pauvres contre la délinquance plutôt que contre l'injustice sociale.

Plus adroit qu'un discours de Grenoble, plus subtil qu'une saillie au *karcher*, ce doux venin distillé au compte-goutte sur la « crise des valeurs », « crise civique » et la « société traversée par la violence », mêle menace terroriste, atteintes aux personnes, trafics de drogue, cambriolages et incivilités ! Il fût mis en acte dans un plan de prévention de la délinquance presque tout entier vers deux totems

Il a fallu de l'audace, dans un débat escamoté et suspendu par le légitime effroi suscité par des vidéos criminelles, pour interroger l'érosion silencieuse de nos libertés et l'extension des « poches d'exceptionnalisme », au nom d'une illusoire protection. Elle a manqué à beaucoup dans une gauche convertie aux dispositifs qui la scandalisait hier, tels le blocage administratif des sites ou la pénalisation de l'intention. Les organisations de défense des libertés et la CNCDH n'ont rien pu y faire : ces « tenants de l'impuissance volontaire », selon la formule méprisante du ministre de l'intérieur, furent, il est vrai, bien impuissants face à la mutation de notre droit vers toujours plus de neutralisation préventive pénale et de prévention punitive administrative.

Rassurez-vous, honnêtes gens, on (sur)veille pour votre sécurité.

sécuritaires : la jeunesse délinquante et la tranquillité publique au cœur des ZSP. Ces énièmes zones de sur-pénalisation, où l'on continue de recourir – quoiqu'avec plus de modération – à la vidéosurveillance, mâtinée d'un contrôle social à la mode technocratique, fait de prévention situationnelle architecturale et de coproduction locale de sécurité.

La voilà, l'inspiration qui a empoisonné les débats autour de ce qui devait être la grande réforme pénale qui romprait avec la nuit sécuritaire. Exclue, la réflexion sur les comparutions immédiates, ces procès expéditifs ; inaudibles, la demande de décroissance pénale et la proposition de faire de la contrainte pénale la peine maximale pour des délits mineurs ; reléguée, la purge des dispositifs sécuritaires qui ont envahi le droit des mineurs ; entermée, la critique de la rétention de sûreté qui défigure notre droit.

Et la majorité, tétanisée par l'accusation de laxisme, d'en appeler à « l'efficacité, non à la permissivité » et au pragmatisme, jusqu'à afficher l'objectif de « substituer à la culture de l'enfermement celle du contrôle ». Des paroles sitôt mises en acte avec l'extension de la surveillance judiciaire après la fin de la peine et la délégation aux conseils locaux

de prévention de la délinquance de pouvoirs de contrôle sur les sortants de prison.

Il y eut aussi – il était temps – de belles victoires : la suppression des peines planchers et des dispositifs aggravant le sort des personnes condamnées en état de récidive. Et d'autres appauvries, auxquelles il nous appartiendra de donner le souffle perdu entre la conférence de consensus et le vote de la loi : la contrainte pénale, pour en faire la nouvelle peine de référence et la libération sous contrainte, pour faire éclore une nouvelle temporalité de la peine, exécutée pour partie en détention, pour partie en liberté.

Ne nous leurrions pas, le chemin restera semé d'embûches : les marchands de peur sont toujours là, en embuscade, prêts à dégainer, Bauer, contre le « maillon faible » de la répression qui « refuse(nt) de punir ceux qui sont issus des banlieues », Rauffer contre Christiane Taubira qui aurait « décidé que les voyous étaient innocents. (...) D'où le tsunami de vols, de violences, de crimes... ». En fins climatologues, ils surfent sur la vague nauséabonde qui voit des journaux publier, qui une infographie de délinquance par nationalités, qui un sondage demandant si les musulmans de France ont suffisamment condamné l'exécution d'Hervé Gourdel, et des maires frontistes tarir les subventions d'associations anti-racistes et de défense des droits et libertés.

« La République, c'est l'égalité ! ». Pourtant, tant d'injustices demeurent.

En 2014, des privilèges procéduraux d'un autre âge persistent à faire écran entre un parlementaire marchand d'arme, ou une ancienne ministre expatriée à Washington, et la justice pénale. Et pendant ce temps-là, la machine à punir continue à fonctionner à plein, au rythme effréné d'un TTR unanimement dénoncé mais toujours en place, qui, oubliant l'opportunité des poursuites, distribue en masse alternatives et comparutions (encore trop souvent immédiates) aux précaires, premières cibles de la justice pénale.

Les mouvements contestataires ne sont pas épargnés : aux *mille vaches*, à Notre-Dame-des-Landes ou à Roanne – heureuse relaxe ! – les outils sécuritaires d'hier servent à la justice d'aujourd'hui, et on poursuit des militants pour refus de prélèvement ADN, participation à un attroupement armé, association de malfaiteurs même, et tout cela en comparution immédiate.

« Le pire serait de fermer les yeux » disait Manuel Valls. Oui, le pire serait d'ignorer que tant de dispositifs sécuritaires sont toujours en place et « pourrissent la vie des gens », « joue(nt) sur le moral de nos concitoyens » les plus précarisés, marginalisés.

Ceux qui subissent les contrôles d'identité *au faciès* n'ont que faire de la modification du code de la déontologie. Sans récépissé ni restriction du cadre juridique, avec ce droit mou, les contrôles ont la dent dure. Et persisteront ces relations dégradées des citoyens à leur police, dénoncées par tous, jusqu'à l'insoupçonnable Inspection générale de l'administration qui pointa cette année les abus des « habitués de la protection fonctionnelle ».

Ceux que le fichage policier discrimine et stigmatise attendent toujours que l'État cesse de violer ses engagements européens. Ces 9 millions de citoyens fichés au TAJ, 4 millions au FAED et plus de 2 millions au FNAEG désespèrent de voir le droit au respect de la vie privée primer sur une prétendue efficacité policière. Las, pas plus que l'État n'a reconnu l'accès au dossier en garde à vue, il n'a mis de l'ordre dans ses fichiers, malgré les condamnations réitérées de la CEDH.

Le pire serait de « crever les yeux », disait le collectif du 8 juillet, qui à force de tribune et de manifestation à Bobigny obtint enfin des réquisitions et le renvoi de trois policiers pour répondre des faits de blessures occasionnées par des tirs de *flash-ball*. Résistance bien solitaire à un courant trop fort, qui, alors que *Ferguson* résonne encore outre-Atlantique, répand ces armes jusque dans le domaine de la sécurité privée par un décret si discret.

Mais le pire a été atteint avec la mort d'un jeune militant dans le Tarn, touché par une grenade offensive, et impose aujourd'hui, la vérité d'abord et la remise à plat de l'arsenal policier, enfin !

« Quand il n'y a plus ni ordre, ni règles, ce sont toujours les plus faibles qui souffrent en premier » affirmez-vous, Monsieur Valls. Nous rétorquons, quand l'ordre sécuritaire répond au désordre économique, ce sont toujours les plus faibles qui souffrent en premier.

• • • •

# LIBÉRALISER PLUS, EXCLURE LES MÊMES

## Le choix des uns

Ces plus faibles, ce ne sont pas les nouvelles victimes de la phobie administrative, mais les 142 000 sans domicile, les 2 millions de personnes vivant avec moins de 650 euros par mois, les 1,9 million de travailleurs pauvres... Ceux, habitants et migrants, que le creusement des inégalités sociales et la montée du chômage nourris par trente ans de politique libérale, livrent à des logements d'infortunes ou à la rue.

Mais c'est contre l'insécurité... des entreprises que la majorité a décidé de lutter, pour rassurer Bruxelles en reprenant l'hymne à la réforme structurelle.

Le feu de joie commence par les services publics, où « l'efficacité économique » règne, la « révision générale des politiques publiques » sévit et la « modernisation de l'action publique » est en marche. Autrement dit : l'asphyxie. Et si celui de la justice n'est plus en capacité d'exercer ses missions, c'est surtout au préjudice des plus fragiles.

C'est pour protéger ceux là des effets des dérives gestionnaires de l'administration des tribunaux que nous nous sommes mobilisés avec succès aux côtés des syndicats de fonctionnaires – jusqu'à la grève – pour sortir le débat sur « la justice du 21<sup>e</sup> siècle » de l'ornière. Le ministère a renoncé à la juridiction unique pour finalement annoncer des mesures novatrices et salutaires destinées à « améliorer la justice au quotidien » : guichets unique de greffe, développement de la médiation, multiplication de structures d'accès au droit, création de conseils de juridiction et, grande victoire, nomination du JLD par décret !

Mais où est le budget ? Car pour tendre à l'égalité de traitement entre tous les justiciables et rendre la justice accessible, il ne suffit pas d'annonces, il faut une aide juridictionnelle à la hauteur et renflouer un service public de la justice en déshérence.

Or l'optimisme n'est pas de rigueur, et c'est bien le seul : à peine le gouvernement a-t-il supprimé la taxe de procédure de 35 euros en première instance, qu'il augmente de 50 % celle de 150 euros en appel !

Et on aurait tort de se méfier des projets de l'ennemi de la finance et de son gouvernement ?

Il est vrai qu'après avoir indiqué qu'il devait aux Français « l'efficacité » et « la sincérité », l'actuel premier ministre est allé clamer son amour de l'entreprise sous les ovations du MEDEF. De son côté, le ministre du travail a révélé dans un *Miroir* nullement déformant – l'interview était enregistrée – sa « mue idéologique » et son combat « pour une vision libérale de l'économie ». Et les uns après les autres, les membres du gouvernement qui ont survécu à la théâtrale cuvée du redressement ont célébré l'absence d'alternative économique, reprenant un lexique libéral éculé !

Sous couvert d'efficacité, ce pouvoir a scellé le « pacte de responsabilité », comprendre un pacte « pro-business », qui consacre une politique de baisse des prélèvements, avec des contreparties illusoire sur l'emploi et des revalorisations dérisoires des minima.

Mais il ne lui suffit pas de « restituer » 41 milliards d'euros aux entreprises pour leur « redonner des marges » – et nourrir le profit – il lui faut aussi briser « les tabous » et les « totems ».

Pour les primitifs, pardon les salariés, la loi dite « de sécurisation de l'emploi » est entrée dans toute sa vigueur, et avec elle l'évitement du juge au nom de la compétitivité. Première pierre d'un chantier de la flexibilité du travail qui suit son cours à coup de sorties médiatiques faussement incontrôlées ou au contraire assumées avec l'autorité de ceux qui veulent « en finir avec la gauche passiste ».

Il est question de suspendre les seuils sociaux, assouplir la législation sur les 35 heures, autoriser le travail le dimanche, créer le contrat de travail unique... Qu'importent les conséquences sociales de ces mesures, il faut s'atteler à la tâche, même celle de combattre des effets de seuils que l'*Insee* juge dérisoires. Les entreprises se sentiraient tellement plus en sécurité sans représentant du personnel, délégué syndical, obligation de consulter, entrave au licenciement... Un univers taftaïen !

Quant à la reprise en main de cet autre empêcheur de *compétitiver* en rond, l'inspection du travail, le tarissement de ses moyens ne suffisant pas, le pouvoir de répression des infractions au code du travail a été confié à la DIRECCTE pour finir l'ouvrage. La juridiction prud'homale est elle aussi en ligne de mire : une fois votée la suppression des élections des conseillers, sa procédure devrait subir les affres de la loi sur la libéralisation de l'économie.

Et pour les chômeurs, c'est la reprise... de la chasse aux profiteurs-fraudeurs. Qu'on se le dise, « l'assurance chômage sera dans le débat ». Et on rejoue le chômeur – cette indélicate victime de la crise devenue une *charge* – contre la société.

Il n'y a pas de petites économies du côté des précaires : les intermittents en lutte ont ainsi fait les frais d'une nouvelle révision à la baisse de leur régime d'indemnisation au moment même où d'autres, pourtant souvent *optimiseurs fiscaux*, fêtaient leurs crédits d'impôt. Pour faire des économies, il serait tellement plus juste de faire sauter le verrou de Bercy

## Le rejet de l'Autre

Lorsque l'État renonce si vite au projet d'une société plus égalitaire et laisse tant d'injustice « impunie », la recherche d'un bouc émissaire s'impose. Une fonction expiatoire qui, nous rappelle Éric Fassin, circule constamment entre les diverses figures de « l'Autre ». Les étrangers, ou supposés tels, sont donc ciblés à tour de rôle : les immigrés ou les enfants d'immigrés, les sans papiers, les exilés, les mineurs isolés étrangers (MIE)... Et bien sûr les Roms, citoyens européens qui n'ont pas « vocation » à vivre parmi nous...

Le discours public, de moins en moins enrobé d'humanité, se veut ici aussi ferme et efficace. Manuel Valls, activiste contrarié de la politique du chiffre, se félicite de l'augmentation du nombre de bidonvilles évacués. Tout comme il arbore avec fierté un niveau total des éloignements forcés ayant atteint son plus haut niveau depuis 2006, succès que confortera sa circulaire de mars 2014, plan d'accélération des reconduites à la frontière.

Le tri des MIE est féroce, celui des migrants et demandeurs d'asile l'est tout autant, sous couvert de contractualisation de l'accès au territoire : « En français courant, parlez-nous donc des valeurs de la nation ? »

et de lutter sérieusement contre la fraude fiscale...

Mais l'urgence est à la libération des forces productives, et pas ailleurs. Les mal-logés, menacés d'expulsion ou sans toit et, parmi eux tant de chômeurs en fin de droit, l'ont bien compris. Bien qu'ayant perdu, à force de combat, toute illusion sur la réalité du droit au logement, même opposable, ceux-là attendaient de la loi Duflot une meilleure protection de leurs droits et l'encadrement à la baisse des loyers.

Las, les maigres fondations de la loi Duflot n'ont pas résisté au remaniement ministériel : le ciment n'avait pas encore pris que Manuel Valls faisait le choix d'un plan pour le logement consistant à aider les mieux lotis et les bailleurs privés à affronter la crise immobilière, plutôt qu'à secourir les victimes de la spéculation et du logement cher.

Et Emmanuel Macron de dire « Être de gauche, c'est en effet être efficace... ». À croire que nous avons raison d'être méfiants.

S'il n'en est pas l'idéologue, ce pouvoir pérennise une véritable politique d'exclusion de « l'Autre » et fait le lit de toutes les dérives.

La méthode est rodée et repose sur le soupçon. Le préfet Régnier s'interrogeait sur la faible capacité d'intégration de la société française ? Il a été relevé de ses fonctions pour avoir oublié que ce sont les Roms qui ne sont culturellement pas capables de s'intégrer. L'étranger quant à lui « bénéficie » d'une présomption d'insincérité sur son parcours, ses papiers et sa minorité, qui justifie la multiplication des contrôles, la détermination de l'âge par des examens médicaux intrusifs sans fiabilité et l'usage de tous les moyens de coercition. Et cette même suspicion lui ferme les portes des rares foyers puis du territoire, quand elle ne lui ouvre pas les portes du tribunal correctionnel et même des prisons de la République, donnant ainsi une qualification pénale à la misère.

Une misère qui déborde dans nos rues.

L'inégalité, les habitants des bidonvilles et autres mal-logés la vivent au quotidien. Ils subissent les obstacles et les refus d'accès au logement social,

de scolarisation, d'accès aux soins et à la protection sociale, de raccordement à l'eau potable et de ramassage des ordures... Et le cercle infernal des évacuations forcées qui repoussent des familles dans un ailleurs inconnu, avec à chaque fois la peur, l'éparpillement des proches, la déscolarisation et la perte des rares possessions et parfois du travail, en rien atténués par des simulacres d'accompagnement.

Cette injustice là les suit partout pour prendre la forme d'un acharnement policier, fait de contrôles répétés confinant au harcèlement, de consignes dans un commissariat de « les évincer systématiquement », d'opérations de « ramassage » dans le métro des « individus présumés mineurs originaires d'Europe centrale »...

Pour les personnes étrangères établies en France, la précarité est, elle aussi, bien souvent la norme. Et que dire des conditions de *sur-vie* des migrants de la région de Calais, rescapés des guerres – et des naufrages – qui espèrent pouvoir obtenir l'asile en Grande-Bretagne ? Ils ont fermé Sangatte et aujourd'hui ils ferment les yeux. C'est là, maintenant qu'il faut le dire : le pire serait de fermer les yeux !

Les principes fondamentaux, le droit commun, la jurisprudence lorsqu'elle est protectrice, tous malmenés... le combat se mène sur tous les fronts : contre les projets de loi relatifs à l'asile et à l'immigration qui visent à statuer plus vite pour mieux éloigner les indésirables ; contre les entraves à l'accès au droit pour les étrangers en zones d'attente ; contre la justice d'exception rendue depuis un an au CRA du Mesnil-Amelot et bientôt à Roissy-Charles-de-Gaulle ; contre l'application tronquée du CESEDA à Mayotte ; contre l'impuissance volontaire des États européens face à la mort programmée de tant de migrants, dont la voix pourrait, contre vents et marées, être enfin reconnue dans la procédure du *bateau abandonné à la mort*...

Et au quotidien, pour dénoncer ces petits arrangements avec les principes de la protection des mineurs isolés, qui voient resurgir le spectre d'une bien inavouable préférence nationale et jettent à la rue tant de jeunes en errance.

Mais pour un juge des référés qui refuse l'expulsion d'un campement de Roms en faisant prévaloir les droits fondamentaux des occupants sur le droit de propriété, combien de municipalités, comme aux Coquetiers, à Bobigny, vont *régler le problème* en prenant un arrêté d'évacuation ?

Alors oui, sur le terrain politique les saillies sont moins fréquentes, les propos discriminatoires se font plus discrets, mais si peu a changé : si peu de justice pour ces précaires parmi les précaires et toujours tant de rejet, au nom de la commode exaspération des *riverains*, comme au nom du *problème migratoire*. Pas même la reconnaissance du droit de vote aux élections locales, ce marqueur de la gauche qu'elle ne veut plus assumer, ou le retour à la carte de séjour de 10 ans, condition évidente d'une stabilité essentielle au *vivre ensemble*.

Actant un repli sur l'identité, les frontières et la communauté nationales, le gouvernement fait le choix de s'y ranger.

Comme il a fait le choix, après avoir ouvert à tous le mariage, de céder à la pression d'une bande organisée de conservateurs qui, ignorant la réalité, veut enfermer la famille dans un carcan hétérosexuel pour mieux préserver la nation.

Même le plus indolore des projets de loi, relatif à la médiation familiale et à la résidence partagée, n'y a pas survécu : il s'est perdu dans les limbes parlementaires. Et, craignant un nouveau jour de colère, le gouvernement affirme même sans ciller qu'il refusera de se soumettre à la condamnation prononcée par la CEDH qui fait heureusement prévaloir l'intérêt de l'enfant sur la fraude à la loi, en imposant la transcription des actes d'état civil d'enfants nés à l'étranger d'une gestation pour autrui. À ce régime là, aucun doute que cette mandature ne verra ni réforme de la famille, ni ouverture de l'assistance médicalisée à la procréation à toutes les femmes.

Le virage libéral est ainsi bien cantonné à l'économie. Les frontières de la nation et de la famille, déjà étrangères au principe d'égalité, restent sous le joug d'un protectionnisme d'arrière-garde.

L'égalité n'est plus référencée dans le discours de la gauche qui gouverne, perdue dans les Bermudes de la triangulation sociale-démocrate-libérale, mais elle se trouve dans nos gènes.

**Le Syndicat de la magistrature ne se résignera pas à cette démission du pouvoir, qui continue de privilégier les uns aux autres, de monter les uns contre les autres et de vouloir les uns sans l'Autre.**

**Car notre ennemi c'est l'injustice !**